

Un peu plus tard, en Israël, M. Clark a réaffirmé que le Canada reconnaissait le droit d'Israël à des frontières sûres et reconnues, et le droit des Palestiniens à une patrie en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Il a signalé que même s'il fallait trouver dans la région même la solution aux problèmes du Moyen-Orient, "les pays étrangers à la région, comme le Canada, peuvent aider à créer les conditions et à dispenser les encouragements nécessaires pour faire avancer ce processus"¹³.

Selon la presse, M. Clark a également réitéré dans les capitales du Moyen-Orient la position du Canada sur l'OLP. Il a insisté sur le fait que le Canada entendait maintenir ses contacts actuels avec l'OLP (à un niveau inférieur à celui d'ambassadeur), mais qu'il ne reconnaîtrait officiellement l'Organisation que si celle-ci renonçait au terrorisme et reconnaissait le droit d'Israël à l'existence en vertu de la résolution 24214.

À l'Assemblée générale des Nations-Unies, le Canada a voté contre la résolution 40/168/A qui demandait entre autres à tous les États de "cesser d'apporter à Israël toute aide militaire, financière, économique et technologique... ayant pour objet de l'encourager à poursuivre la politique d'agression contre les pays arabes et le peuple palestinien". Le Canada a aussi voté contre la résolution 40/168/B qui prônait un embargo total contre Israël. Enfin, le Canada a voté en faveur de la résolution 40/168/C établissant que "la décision prise par Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration à la Ville Sainte de Jérusalem est illégale et par conséquent nulle et non avenue..."¹⁵

¹³ MAE, Déclarations et discours, n° 86/25, 14 avril 1986.

¹⁴ Globe and Mail, 14 avril 1986.

¹⁵ Assemblée générale de l'ONU, Session de 1985, pp. 95-101.